



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly, tenue le 4 avril 2011, à 20 h, au centre communautaire, 945, rue de l'Église, Saint-Antoine-de-Tilly.

Le maire mentionne qu'il enregistre la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2011-50 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h.

Sont présents : Ghislain Daigle, maire
Diane Beaulieu Désy, conseillère
Johanne Guimond, conseillère
Gilbert Lemelin, conseiller
Régis Lemay, conseiller

Sont absents : Jean-Pierre Lacoursière, conseiller
Stéphane Dusablon, conseiller

Treize personnes sont présentes à la séance.

Proposé par M. Gilbert Lemelin, conseiller,
appuyé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,

il est résolu que la séance ordinaire soit ouverte sous la présidence de M. Ghislain Daigle, maire.

Adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAL

- 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 avril 2011
- 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2011

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 3.1 Dépôt des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2010
- 3.2 Comptes à payer
- 3.3 Appui à la Fondation OLOBinière
- 3.4 Nettoyage des conduits de ventilation des locaux du centre communautaire
- 3.5 Fin de bail de Mme Annie Côté, design graphique
- 3.6 Modification de la résolution 2011-41 (protocole d'entente de partenariat pour la mise en valeur du quai de Saint-Antoine-de-Tilly à des fins d'usage public de l'eau et de protection du patrimoine architectural et bâti)
- 3.7 Renouvellement du contrat d'entretien préventif de la ventilation
- 3.8 Cours de drainage du réseau routier municipal
- 3.9 Addendas de précision de l'appel d'offres pour l'évaluation de l'organisation et des salaires de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly transmis le 16 mars 2011 par courriel
- 3.10 Appui au projet de la Maison des aînés de Saint-Antoine-de-Tilly et à la campagne de sollicitation

4. URBANISME

- 4.1 Demande de permis de lotissement (3930, chemin de Tilly, propriété de M. René Daigle)
- 4.2 Avis de la Municipalité concernant une demande d'autorisation à la CPTAQ (M. Christian Boulet)
- 4.3 Zone industrielle projetée
- 4.4 Adoption du premier projet de règlement (modification du Règlement de zonage 97-367, zone HXa 120)





- 4.5 Adoption du premier projet de règlement (modification du Règlement de zonage 97-367, zone CBa 115)
- 4.6 Renouvellement de deux mandats au sein du comité consultatif d'urbanisme
- 4.7 Demande de dérogation mineure (3462, route Marie-Victorin, propriété de M. Carol Paré)

5. QUESTIONS DIVERSES

- 5.1 Avis de motion (modification du Règlement 97-368 pour modifier la largeur minimale de terrain requise dans les îlots déstructurés projetés)

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

2. ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAL

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 avril 2011

2011-51 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2011

Proposé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,
appuyé par M. Régis Lemay, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 avril 2011.

Adopté à l'unanimité.

2.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2011

2011-52 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2011

Proposé par M. Gilbert Lemelin, conseiller,
appuyé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2011.

Adopté à l'unanimité.

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

3.1 Dépôt des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2010

2011-53 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2010

Proposé par Mme Johanne Guimond, conseillère,
appuyé par M. Régis Lemay, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2010.

Adopté à l'unanimité.



ASSEMBLÉE DE CONSULTATION, à 20 h 35

(Dossier : permettre l'usage « habitation multifamiliale jumelée » dans la zone HXa 120 [rue Normand] avec contingentement de 1 pour l'entièreté de la zone)

3.2 Comptes à payer

2011-54 COMPTES À PAYER

Proposé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,
appuyé par M. Régis Lemay, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal autorise les dépenses et le paiement des dépenses, dont les chèques portent les numéros 12 605 à 12 668 inclusivement, les prélèvements automatiques portant les numéros 571 à 593 inclusivement, pour une somme totale de 128 497,07 \$ et des salaires et charges sociales qui totalisent la somme de 37 494,75 \$.

La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles.

Adopté à l'unanimité.

3.3 Appui à la Fondation OLObinière

2011-55 APPUI À LA FONDATION OLOBINIÈRE

ATTENDU QUE la Municipalité désire apporter son soutien à la Fondation OLObinière;

ATTENDU QUE l'argent remis à la Fondation OLObinière est utilisé pour la clientèle de Lotbinière inscrite et suivie par l'équipe du CLSC de Laurier-Station;

pour ces motifs,

proposé par Mme Johanne Guimond, conseillère,
appuyé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal verse la somme de 100 \$ à la Fondation OLObinière.

La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles dans le poste 02 11 000 970, « Subventions et dons ».

Adopté à l'unanimité.

3.4 Nettoyage des conduits de ventilation des locaux du centre communautaire

2011-56 NETTOYAGE DES CONDUITS DE VENTILATION DES LOCAUX DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Proposé par M. Gilbert Lemelin, conseiller,
appuyé par M. Régis Lemay, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal autorise le nettoyage des conduits de ventilation à l'intérieur des locaux du centre communautaire pour une somme de 900 \$ plus taxes, le tout conformément à ce qui est proposé dans la soumission 11-031.

La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles dans le poste 02 13 010 522, « Entretien et réparation courants ».

Adopté à l'unanimité.



3.5 Fin de bail de Mme Annie Côté, design graphique

2011-57 FIN DE BAIL DE MME ANNIE CÔTÉ, DESIGN GRAPHIQUE

Proposé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,
appuyé par Mme Johanne Guimond, conseillère

il est résolu que le conseil municipal accuse réception de l'avis de fin de bail de Mme Annie Côté, design graphique.

Adopté à l'unanimité.

3.6 Modification de la résolution 2011-41 (protocole d'entente de partenariat pour la mise en valeur du quai de Saint-Antoine-de-Tilly à des fins d'usage public de l'eau et de protection du patrimoine architectural et bâti)

2011-58 MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2011-41 (PROTOCOLE D'ENTENTE DE PARTENARIAT POUR LA MISE EN VALEUR DU QUAI DE SAINT-ANTOINE-DE-TILLY À DES FINS D'USAGE PUBLIC DE L'EAU ET DE PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET BÂTI)

Proposé par M. Gilbert Lemelin, conseiller,
appuyé par M. Régis Lemay, conseiller,

Il est résolu que le conseil municipal modifie le 7^e attendu de la résolution 2011-41 par :

ATTENDU QUE la Municipalité doit trouver les programmes d'aide pour l'entretien de cette infrastructure historique avec la collaboration de l'organisme ZIP.

Adopté à l'unanimité.

3.7 Renouvellement du contrat d'entretien préventif de la ventilation

2011-59 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN PRÉVENTIF DE LA VENTILATION

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé des soumissions pour l'entretien préventif de la ventilation du centre communautaire et de l'édifice du 955, rue de l'Église;

ATTENDU QUE Services Frimas est le plus bas soumissionnaire;

pour ces motifs,

proposé par M. Gilbert Lemelin, conseiller,
appuyé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,

il est résolu :

QUE la Municipalité accepte la soumission de Services Frimas pour la somme de 880 \$ plus taxes pour l'année 2011-2012;

QUE le conseil municipal autorise Mme Diane Laroche, directrice générale, à signer le contrat avec cette entreprise.

Adopté à l'unanimité.

3.8 Cours de drainage du réseau routier municipal

2011-60 COURS DE DRAINAGE DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

Proposé par Mme Johanne Guimond, conseillère,
appuyé par M. Gilbert Lemelin, conseiller,





il est résolu que le conseil municipal autorise l'inspecteur municipal à suivre une formation sur le drainage du réseau routier municipal les 8 et 9 juin 2011 pour la somme de 450 \$ plus taxes, plus les frais de déplacement et les frais de repas.

La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles dans le poste 02 32 000 454, « Formation ».

Adopté à l'unanimité.

3.9 Addendas de précision de l'appel d'offres pour l'évaluation de l'organisation et des salaires de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly transmis le 16 mars 2011 par courriel

2011-61 ADDENDAS DE PRÉCISION DE L'APPEL D'OFFRES POUR L'ÉVALUATION DE L'ORGANISATION ET DES SALAIRES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-DE-TILLY TRANSMIS LE 16 MARS 2011 PAR COURRIEL

ATTENDU QUE les addendas sont des précisions et des réponses aux questions des soumissionnaires et qu'il est important que ces derniers aient tous en main la meilleure information possible afin de soumettre à la Municipalité une proposition qui réponde le mieux à ses attentes;

pour ce motif,

proposé par M. Régis Lemay, conseiller,
appuyé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,

il est résolu que le maire transmette par courriel, le plus tôt possible, les addendas 1 et 2 (copie en annexe).

Adopté à l'unanimité.

3.10 Appui au projet de la Maison des aînés de Saint-Antoine-de-Tilly et à la campagne de sollicitation

2011-62 APPUI AU PROJET DE LA MAISON DES AÎNÉS DE SAINT-ANTOINE-DE-TILLY ET À LA CAMPAGNE DE SOLLICITATION

ATTENDU QUE la construction d'une résidence pour les aînés de Saint-Antoine-de-Tilly répond à un besoin de la population;

ATTENDU QUE la construction d'une résidence pour les aînés à Saint-Antoine-de-Tilly apportera des revenus supplémentaires à la Municipalité;

ATTENDU QUE la construction d'une résidence pour les aînés à Saint-Antoine-de-Tilly apportera des contrats aux entrepreneurs de Saint-Antoine-de-Tilly et de la région et créera de nouveaux emplois permanents;

ATTENDU QUE les commerces de Saint-Antoine-de-Tilly auront un nouveau bassin de clientèle à servir;

ATTENDU QUE le conseil municipal encourage les projets d'enrichissement collectif ayant une portée sociale importante pour nos familles;

pour ces motifs,

proposé par M. Régis Lemay, conseiller,
appuyé par M. Gilbert Lemelin, conseiller,



il est résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly appuie le comité de bénévoles de la Maison des aînés qui travaille à la réalisation de cet important projet;

QUE la Municipalité encourage ses citoyens à participer au projet de la Maison des aînés et à l'appuyer financièrement.

Adopté à l'unanimité.

4. URBANISME

4.1 Demande de permis de lotissement (3930, chemin de Tilly, propriété de M. René Daigle)

Le point est reporté à la prochaine séance ordinaire (2 mai 2011).

4.2 Avis de la Municipalité concernant une demande d'autorisation à la CPTAQ (M. Christian Boulet)

Le point est reporté à l'ajournement (11 avril 2011).

4.3 Zone industrielle projetée

2011-63 ZONE INDUSTRIELLE PROJETÉE

ATTENDU QUE des entreprises ont manifesté l'intérêt de venir s'installer dans notre municipalité;

ATTENDU QUE Saint-Antoine-de-Tilly n'a aucun parc industriel à leur offrir;

ATTENDU QUE le conseil municipal aimerait créer une zone industrielle sur son territoire, laquelle est présentée sur le plan en annexe;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit proposer par résolution à la MRC une modification du Schéma d'aménagement et de développement pour y incorporer la zone industrielle projetée;

ATTENDU QUE la zone industrielle apporterait un avantage économique important pour Saint-Antoine-de-Tilly;

ATTENDU QUE le secteur visé a déjà des types de commerces compatibles avec une zone industrielle;

ATTENDU QUE le secteur visé est éloigné des résidences et fait partie de l'affectation agroforestière;

ATTENDU QUE le secteur visé se trouve dans une zone agricole protégée par la Commission de protection du territoire agricole du Québec et devra être soumis à une acceptation de sa part pour être retiré de cette zone;

pour ces motifs,

proposé par M. Régis Lemay, conseiller,
appuyé par Mme Johanne Guimond, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal propose à la MRC d'appuyer la présente demande pour une nouvelle zone industrielle sur le territoire de Saint-Antoine-de-Tilly, le tout conformément à ce qui sera soumis dans une future demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec.



Adopté à l'unanimité.

4.4 Adoption du premier projet de règlement (modification du Règlement de zonage 97-367, zone HXa 120)

2011-64 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT (MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 97-367, ZONE HXA 120)

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 97-367 POUR PERMETTRE L'USAGE « HABITATION MULTIFAMILIALE JUMELÉE » DANS LA ZONE HXA 120 (RUE NORMAND) AVEC CONTINGEMENT DE 1 POUR L'ENTIÈRETÉ DE LA ZONE

- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly a adopté et fait approuver par ses électeurs le Règlement de zonage 97-367, qui est entré en vigueur le 2 mars 1998;
- ATTENDU QUE la Municipalité a modifié son Règlement de zonage 97-367 en date du 15 janvier 2007 afin de permettre l'usage « habitation multifamiliale isolée » dans la zone HXa 120;
- ATTENDU QUE pour permettre la délivrance d'un permis de construction dans une zone assujettie au Règlement 97-372 sur les plans d'aménagement d'ensemble, l'usage doit être inclus à l'article 6 intitulé « Les usages et densités d'occupation du sol pour la zone HXa » de ce règlement;
- ATTENDU QUE la Municipalité a modifié son Règlement 97-372 sur les plans d'aménagement d'ensemble en date du 7 mai 2007 afin de permettre les usages « habitation multifamiliale isolée » et « habitation multifamiliale jumelée » dans la zone HXa 120;
- ATTENDU QUE la Municipalité a fait cette modification au Règlement 97-372 sur les plans d'aménagement d'ensemble afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale jumelée au 902-904, rue Normand;
- ATTENDU QU' un permis de construction pour une habitation multifamiliale jumelée a été délivré en date du 7 mai 2007 pour les lots 3 937 676 et 3 966 588, 902-904, rue Normand;
- ATTENDU QUE l'usage « habitation multifamiliale jumelée » n'a jamais été permis dans la zone HXa 120 au Règlement de zonage 97-367;
- ATTENDU QUE le propriétaire du 902-904, rue Normand ne peut pas changer de compagnie de financement puisque son bâtiment est dérogoatoire sans droit acquis;
- ATTENDU QUE le conseil municipal désire modifier son règlement de zonage afin de permettre l'usage « habitation multifamiliale jumelée » (plus de 2 logements) par contingentement de 1 pour l'entièreté de la zone HXA 120 pour corriger la situation;
- ATTENDU QUE le permis de construction a été délivré de bonne foi;
- ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance du conseil du 7 mars 2011;
- ATTENDU QU' une assemblée publique de consultation aura lieu le 2 mai 2011, à compter de 20 h, dans la salle du conseil, située au 945, rue de l'Église, Saint-Antoine-de-Tilly;



pour ces motifs,

proposé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,
appuyé par M. Gilbert Lemelin, conseiller,

IL EST EN CONSÉQUENCE décrété par le présent règlement :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le Règlement de zonage 97-367, tel que modifié par tous ces amendements, est de nouveau modifié par le présent règlement.

ARTICLE 3

L'article 10 (tableau I), intitulé « Usages et bâtiments principaux permis par zone », du Règlement de zonage 97-367 de la Municipalité est modifié de façon à ajouter le code 1321(1) (habitation multifamiliale jumelée) vis-à-vis la zone HXa avec une note (1) libellée comme suit : « Un seul usage de ce type est permis dans la zone HXa 120 », le tout dans le tableau prévu à cette fin.

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Saint-Antoine-de-Tilly, le _____ 2011.

Ghislain Daigle
Maire

Diane Laroche
Directrice générale

Adopté à l'unanimité.

4.5 Adoption du premier projet de règlement (modification du Règlement de zonage 97-367, zone CBa 115)

2011-65 **ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT (MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 97-367, ZONE CBA 115)**

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 97-367 POUR PERMETTRE UNE HAUTEUR MAXIMALE EN ÉTAGES DU BÂTIMENT PRINCIPAL DE 3 DANS LA ZONE CBA 115 (RUE DE L'ÉGLISE)

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly a adopté et fait approuver par ses électeurs le Règlement de zonage 97-367, qui est entré en vigueur le 2 mars 1998;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire modifier son règlement de zonage afin de permettre une hauteur maximale en étages du bâtiment principal de 3 dans cette zone;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont fait une recommandation favorable pour cette modification;





ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance du conseil du 7 mars 2011;

ATTENDU QU' une assemblée publique de consultation aura lieu le 2 mai 2011, à compter de 20 h, dans la salle du conseil, située au 945, rue de l'Église, Saint-Antoine-de-Tilly;

pour ces motifs,

proposé par M. Régis Lemay, conseiller,
appuyé par M. Gilbert Lemelin, conseiller,

IL EST EN CONSÉQUENCE décrété par le présent règlement :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le Règlement de zonage 97-367, tel que modifié par tous ces amendements, est de nouveau modifié par le présent règlement.

ARTICLE 3

L'article 20 (tableau II), intitulé « Hauteur en étages du bâtiment principal », du Règlement de zonage 97-367 de la Municipalité est modifié de façon à augmenter la hauteur maximale en étages du bâtiment principal de 2 à 3 vis-à-vis la zone CBa 115 dans le tableau prévu à cette fin.

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Saint-Antoine-de-Tilly, le _____ 2011.

Ghislain Daigle
Maire

Diane Laroche
Directrice générale

Adopté à l'unanimité.

4.6 Renouvellement de deux mandats au sein du comité consultatif d'urbanisme

2011-66 RENOUELEMENT DE DEUX MANDATS AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

ATTENDU QUE selon l'article 4 du Règlement 2002-453 constituant le comité consultatif d'urbanisme, les mandats des membres peuvent être renouvelés, et ce, pour une durée de deux ans;

ATTENDU QUE le mandat de Mme Andrée Gendreau est échu depuis le 2 mars 2011;

ATTENDU QUE le mandat de M. Claude Désy est échu depuis le 2 mars 2011;

ATTENDU QUE les deux membres désirent renouveler leur mandat;

pour ces motifs,

proposé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,
appuyé par Mme Johanne Guimond, conseillère,



il est résolu que le conseil municipal renouvelle les mandats de Mme Andrée Gendreau et M. Claude Désy pour une durée de deux ans au sein du comité consultatif d'urbanisme.

Adopté à l'unanimité.

4.7 Demande de dérogation mineure (3462, route Marie-Victorin, propriété de M. Carol Paré)

Le point est reporté à l'ajournement (11 avril 2011).

5. QUESTIONS DIVERSES

5.1 Avis de motion (modification du Règlement 97-368 pour modifier la largeur minimale de terrain requise dans les îlots déstructurés projetés)

Avis de motion est donné par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère, qu'à une séance ultérieure, un règlement sera adopté par le conseil municipal visant à modifier le Règlement 97-368 de la Municipalité pour modifier la largeur minimale de terrain requise dans les îlots déstructurés projetés.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Demande d'information sur le projet de zone industrielle (grandeur)
- Recommandation pour un plan d'ensemble sur le développement
- Recommandation pour l'amélioration du site Internet de Saint-Antoine-de-Tilly
- Mise en garde concernant la modification du règlement (hauteur) dans la zone CBa 115

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

2011-67 LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,
appuyé par M. Gilbert Lemelin, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal lève la séance, il est 21 h 50.

Adopté à l'unanimité.

L'enregistrement de la séance par le maire sert à celui-ci à des fins personnelles.

Je, Ghislain Daigle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.

Ghislain Daigle
Maire

Diane Laroche
Directrice générale